

## PERMANENCES INFO-CONSEIL MIGRATION JUILLET - DÉCEMBRE 2018

### LAUSANNE

#### Quand ?

Mardi et jeudi de 18h à 20h  
Pour les sans-papiers :  
Vendredi de 9h à 12h

#### Où ?

La Fraternité  
Place Arlaud 2  
1003 Lausanne

### BROYE

#### Quand ?

De 12h30 à 15h30  
Les mardis suivants : 10 juillet,  
7 et 21 août, 4 et 18 septembre,  
2, 16 et 30 octobre,  
13 et 27 novembre, 11 décembre\*

#### Où ?

Rue de Lausanne 39  
1530 Payerne

### OUEST LAUSANNOIS

#### Quand ?

De 13h à 16h  
Les mercredis suivants :  
4 et 18 juillet, 8 et 22 août,  
5 et 19 septembre, 3, 17 et 31 octobre,  
14 et 28 novembre, 12 décembre\*

#### Où ?

Rue de l'Industrie 1  
1020 Renens

### JURA - NORD VAUDOIS

#### Quand ?

De 10h30 à 13h30  
Les mardis suivants :  
3, 17 et 31 juillet, 14 et 28 août,  
11 et 25 septembre, 9 et 23 octobre,  
6 et 20 novembre, 4 et 18 décembre\*

#### Où ?

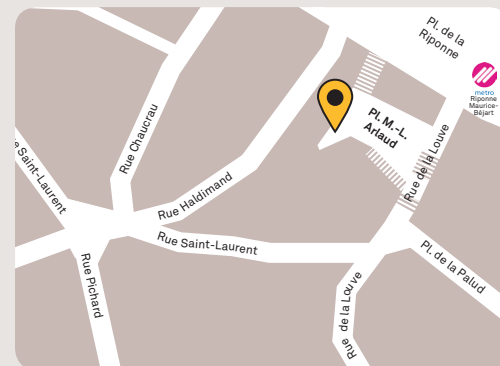
Rue de la Tournelle 7-9  
1350 Orbe

\*Sous réserve de changement. À vérifier sur [www.csp.ch/fraternite](http://www.csp.ch/fraternite)

Accès à toutes les permanences sans rendez-vous,  
y compris pour les personnes sans-papiers.

## LA FRATERNITÉ

Vous voulez en savoir plus, ou prendre rendez-vous ?



#### La Fraternité

Place Arlaud 2  
1003 Lausanne  
Tél.: 021 213 03 53  
Fax: 021 213 03 54  
E-mail: [frat@csp-vd.ch](mailto:frat@csp-vd.ch)  
[www.csp.ch/fraternite](http://www.csp.ch/fraternite)

#### Quand ?

| Jour | Nos bureaux sont ouverts : | Nous répondons au téléphone : |
|------|----------------------------|-------------------------------|
| LU   | 8h à 12h / 14h à 17h30     | 8h à 10h / 14h à 17h30        |
| MA   | 8h à 12h / 14h à 17h30     | 8h à 10h / 14h à 17h30        |
| ME   | 14h à 17h30                | 14h à 17h30                   |
| JE   | 8h à 12h / 14h à 17h30     | 8h à 10h / 14h à 17h30        |
| VE   | 8h à 12h / 14h à 17h       | 8h à 10h / 14h à 17h          |

#### LA FRAT'

La salle de rencontre « La Frat' »,  
à la Place Arlaud 2,  
lieu d'accueil et carrefour  
interculturel, est à disposition :

- en location (salle, avec ou sans cuisine)
- pour toute personne, association, institution, communauté étrangère qui désire y mener des activités ponctuelles.



juin 2018

## LA FRATERNITÉ

### SERVICE SOCIAL SPÉCIALISÉ POUR IMMIGRÉ-E-S



Informations, conseils,  
appui gratuits

[www.csp-vd.ch/fraternite](http://www.csp-vd.ch/fraternite)

**CSP**

CENTRE SOCIAL PROTESTANT

# LA FRATERNITÉ RÉPOND À VOS QUESTIONS EN LIEN AVEC LA MIGRATION



## POUR QUI ?

Toute personne étrangère ou suisse concernée par une problématique migratoire, récemment arrivée ou installée dans le canton de Vaud.

## POUR QUOI ?

### Vous cherchez :

- des conseils lors de votre arrivée
- des informations sur les lois, les assurances sociales
- des explications sur votre permis de séjour, sa transformation, etc.
- à vous marier, à faire venir votre famille
- à comprendre les courriers officiels
- des réponses aux difficultés que vous rencontrez dans votre situation de sans-papiers
- un appui pour votre retour au pays
- un appui administratif, juridique
- etc...

## COMMENT ?

### Vous serez accueilli-e-s, écouté-e-s, soutenu-e-s, conseillé-e-s par les membres de notre équipe :

- autour d'une table ronde lors de nos permanences collectives et anonymes, sans rendez-vous, puis en entretien individuel si nécessaire
- lors de nos consultations individuelles sur rendez-vous, si des démarches spécifiques doivent être entreprises

## LA FRATERNITÉ, C'EST AUSSI :

- 50 ans d'écoute des personnes migrantes
- une attention aux problématiques du moment
- la création de liens entre Suisse-sse-s et migrant-e-s
- la défense des droits et des intérêts des personnes migrantes
- la promotion de l'intégration
- l'engagement dans des actions collectives en lien avec le réseau associatif

## EXPERTISE DANS LES DOMAINES :

- de la Loi sur les Etrangers (LEtr)
- de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)
- de l'intégration
- du statut de séjour (obtention, renouvellement, refus, transformation de permis, regroupement familial, etc.)
- des difficultés rencontrées par les personnes sans autorisation de séjour (sans-papiers)
- des assurances sociales (droit aux prestations de sécurité sociale en Suisse et dans le pays d'origine)
- des mariages binationaux
- de la naturalisation
- des droits politiques
- des violences conjugales, du mariage forcé, des mutilations génitales féminines (MGF) et de la traite des êtres humains